



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
COMITE DEPARTEMENTAL PAYS CATALAN
Comité Régional Occitanie



COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR
DU CD66 F.F.P.J.P. PAYS CATALAN
Mardi 02 décembre 2025

Absents excusés :

Approbation du compte rendu Codir du 03/11/2025

TRESORERIE :

Encours Compte courant CASM : 15191.38 euros

Encours Compte Livret A : 20964.85 euros

Encours Plan DAT : 30 000 euros

DAT Dédié : 1602.70 euros

CT : 15,30

Licences :

Mutations Internes Mutations Externes

DISCIPLINE : Cano Gabriel 1 an dont 3 mois ferme.

Reyes Bruno non-paiement amende demande de suspension auprès de la
Fédération

EN COURS :

Tournée des secteurs 2025

Tirage intégral adopté majoritairement par les clubs

Prix des mutations NC P 50€ H 75€ E 150€

Frais de participation aux FD qualificatives 5€ (à valider)

Frais de participation aux FD non qualificatives 3€ (à valider)

Augmentation de 1€ inscription par départemental soit 5€ en poules et 6€ en AB voir avec
Jean jacques suite à la réunion du CRO.

ECHEANCES A VENIR :

Nombres de Sites à définir pour les qualificatifs 2026

QUESTIONS DIVERSES :

Si votée par le Congrès, une augmentation de 4 € de la part fédérale sur les licences seniors et juniors pour 2027 sera appliquée pour toute la durée du mandat et la première année du mandat suivant, soit 2027, 2028 et 2029

L'augmentation de la part fédérale sur la licence « jeune » est refusée à la majorité.

La commission prône également l'étalement calendaire de nos championnats de France jusqu'à fin septembre ou même début octobre pour éviter leur concentration massive sur la période fin juin-fin août. Une mutualisation d'organisation sur un même site avec 2 week-ends consécutifs et une organisation entre les 2 en semaine (exemple : triplette mixte - Vétéran - Promotion) nous semble être une piste intéressante et convaincante pour les organisateurs potentiels.

La création éventuelle d'un Championnat de France TJP Mixte, la commission JP devant effectuer des sondages auprès des CD et CR pour juger de l'opportunité de cette idée.

Coupe de France JP nouveau barème de points

- Une phase en triplettes avec 2 parties ;
- Une phase en doublettes avec 3 parties.
- 1 point pour les triplettes
- 1 point pour les doublettes.

Fait À PERPIGNAN le 02 décembre 2025

Le Président
Marc COSTA

La Secrétaire Générale
Claudine CHOPIN



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
COMITE DEPARTEMENTAL PAYS CATALAN
Comité Régional Occitanie



Relevé de décisions Comité Directeur en date du 2 décembre 2025

A la suite du relevé de décisions du comité directeur de la fédération des 12 & 13 septembre 2025, le comité directeur du CD66 a pris les décisions ci-dessous. A partir de la saison 2026.

- 1) Validation de l'augmentation de 2€ sur les inscriptions aux championnats départementaux qualificatifs aux CDF soit 5€ en 2026 (1€ FFPJP + 1€ CD66)
- 2) Validation de la participation financière de 3€/joueur pour les championnats départementaux non qualificatifs aux CDF.

3) Le tarif des mutations ne se fait plus par les notions interne ou externe mais par la classification du joueur.

TARIF MUTATIONS 2026 pour le CD66

	NC/PROMOTION	HONNEUR	ELITE
Part fédérale	20€	45€	95€
Part régionale	5€	5€	5€
Part départementale	25€	25€	50€
Total	50€	75€	150€

A Perpignan le 3 décembre 2025
Le président du CD 66 FFPJP Pays Catalan

Marc Costa



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
COMITE DEPARTEMENTAL PAYS CATALAN
Comité Régional Occitanie



**COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR
DU CD66 F.F.P.J.P. PAYS CATALAN
Lundi 05 janvier 2026**

Absents excusés : MD GB MR CB

Approbation du compte rendu Codir du 03/11/2025

TRESORERIE :

Encours Compte courant CASM : 22679.83 euros

Encours Compte Livret A : 21681.90 euros

Encours Plan DAT : 30000 euros

DAV dédié : 1602.70 euros

CT : 15,30

Licences 31 décembre 2025 : 899

Mutations Internes 37 Mutations Externes 3

DISCIPLINE :

REYES Bruno : Solde 200€ amende à percevoir

CABESTANY : réponse au courrier.

MINI BUS : participation financière 100€ (hors jeune)

CONGRES FEDERAL PONTIVY 2025 :

Retour sur les infos annoncées :

Tenue sportive haut et bas obligatoire pour toutes les compétitions.

Pas de points pour les concours sans arbitres. Lecteur QR code type 2D

Part fédérale 4€ supplémentaires en 2027. Modification règlement Coupe de France JP

Les CDC et CRC se déroulent entre le 1er février et le 30 novembre, il est préférable que les dates de CDC et CRC soient identiques.

FINALES DEPARTEMENTALES 2026 :

Collationner les demandes.

REPARTITION DES EQUIPES AU CDF

2 places en Vétéran pour le CDF de ST YRIEIX

2 places en T FEM pour le CDF de SIN LE NOBLE

2 places en T JP pour le CDF de BLAYE LES MINES

2 places en D JP pour le CDF de BRIANCON

DEMISSION : Monio Daniel Démissionnaire du CODIR reste à la commission féminine.
Courrier de Candidature PASTOU olivier proposé et validé.

Questions diverses :

Programmation Soirée des champions 2026 vendredi 6 février. A valider avec l'indépendant.

Fait À PERPIGNAN le 06 janvier 2026

Le Président
Marc COSTA

La Secrétaire Générale
Claudine CHOPIN



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
COMITE DEPARTEMENTAL PAYS CATALAN
Comité Régional Occitanie



Relevé de décisions Comité Directeur en date du 5 janvier 2026

Réuni dans sa session du 05 janvier 2026 le Comité Directeur du Cd66 FFPJP Pays Catalan
a entériné les décisions suivantes

Décisions :

Frais de participation aux Finales Départementales qualificatives aux CDF : 5€

Frais de participation aux Finales Départementales non qualificatives : 3€

Ces décisions sont applicables à cette date.

A Perpignan le 6 janvier 2026

Le président
du CD 66 FFPJP Pays Catalan

Marc COSTA

La secrétaire générale
du CD 66 FFPJP Pays Catalan

Claudine CHOPIN



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
COMITE DEPARTEMENTAL PAYS CATALAN
Comité Régional Occitanie



Relevé de décisions Comité Directeur en date du 5 janvier 2026

Dans sa session du 5 janvier 2026 le Comité Directeur du CD 66 FFPJP Pays Catalan, a entériné la démission de M MONIO Daniel en date du 2 janvier 2026.

Suite à la proposition du Président, la cooptation de M Olivier PASTOU a été validée pour intégrer le Comité Directeur en tant que membre coopté jusqu'en décembre 2026. Cette candidature sera soumise au vote de la prochaine Assemblée Générale

A Perpignan le 5 janvier 2026

Le président
du CD 66 FFPJP Pays Catalan

Marc Costa

La secrétaire générale
du CD 66 FFPJP Pays Catalan

Claudine Chopin



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
COMITE DEPARTEMENTAL PAYS CATALAN
Comité Régional Occitanie



COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR
DU CD66 F.F.P.J.P. PAYS CATALAN
Lundi 09 février 2026

Absents excusés : JM MR JJV

Approbation du compte rendu Codir du 05/01/2026

TRESORERIE :

Encours Compte courant CASM : 10850.14 euros

Encours Compte Livret A : 36681.90 euros

Encours Plan DAT : 30000 euros

DAV dédié : 1602.70 euros

CT : 15,30

Licences 31 janvier 2026 : 3739

Mutations Internes 396 Mutations Externes 20

DISCIPLINE :

AFF Club Amélie-les Bains : Fauquet Grégory voir avec GRANDE Xavier. Principe de non rétroactivité.

AFF Cabestany : Rappel des faits voir avec GRANDE Xavier

FFPJP RAS :

Article 15 – Le montant des frais d'engagement et des frais annexes (frais d'arbitrage, officiels, gardiennage, etc.) pour les compétitions départementales, par joueur ou joueuse, est fixé par les Comités Départementaux. En tout état de cause, le montant de ces frais ne peut excéder 7 euros.

Le montant des frais d'engagement et des frais annexes (frais d'arbitrage, officiels, gardiennage, etc.) pour les compétitions régionales, par joueur ou joueuse, est fixé par les Comités Régionaux. En tout état de cause, le montant de ces frais ne peut excéder 8 euros.

Le montant des frais d'engagement et des frais annexes (frais d'arbitrage, gardiennage, officiels, etc.) pour les compétitions nationales, par joueur ou joueuse, est fixé par la Fédération. Le montant de ces frais est fixé à 10 euros minimum et 20 euros maximum.



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
COMITE DEPARTEMENTAL PAYS CATALAN
Comité Régional Occitanie



DEMISSION : Bacchin Christophe Démissionnaire du CODIR
Courrier de Candidature SUAREZ Elisabeth proposé et validé.

PARTENARIAT AVEC LE JOURNAL L'INDEPENDANT :

Contrat reconduit dans les mêmes conditions jusqu'à fin 2026.

Mise à disposition 2 x mois d'une page de rédactionnel en page des sports avec bandeau publicitaire à vendre à notre profit > périodicité à revoir en fonction de notre actualité.

Publication de 2 suppléments à 16 pages au tarif de 5000€. Encarts publicitaires à notre profit.

Soirée des champions le 20/02/26 à 19h00 au siège de l'indépendant (110 personnes environ)

Récupérer les classifications et valider les valorisations.

DEMANDE de VILLEMOLAQUE :

Courrier de Réponse : soutien pour la communication sur Facebook et le site PETANQUE CATALANE. Rappel Art 15 RAS Possibilité de majorer l'inscription pour les frais annexes.

JEUDIS VETERANS : Arbitre 50€ pour ces concours à déduire des 25%.

MINI BUS : Demander les permis des éventuels conducteurs.

Questions diverses :

Aff Duvarry : Condamnation FD 1ere instance 596 676€ Cour d'appel 272 648€

Déplacement AJACCIO : Avion de Toulouse et location.

Achat de lecteur de QR CODE : 2 pour le comité.

Fait À PERPIGNAN le 09 février 2026

Le Président
Marc COSTA

La Secrétaire Générale
Claudine CHOPIN



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
COMITE DEPARTEMENTAL PAYS CATALAN
Comité Régional Occitanie



Relevé de décisions Comité Directeur en date du 9 février 2026

Réuni dans sa session du 09 février 2026 le Comité Directeur du Cd66 FFPJP Pays Catalan
a entériné la décision suivante

Décision :

JEUDIS VETERANS : Forfait frais Arbitrage 50€ à déduire des 25% de Dotation

Cette décision est applicable à cette date.

A Perpignan le 10 février 2026
Le président
du CD 66 FFPJP Pays Catalan

Marc COSTA

La secrétaire générale
du CD 66 FFPJP Pays Catalan

Claudine CHOPIN



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
COMITE DEPARTEMENTAL PAYS CATALAN
Comité Régional Occitanie



Relevé de décisions Comité Directeur en date du 9 février 2026

Dans sa session du 9 février 2026 le Comité Directeur du CD 66 FFPJP Pays Catalan, a entériné la démission de M BACCHIN Christophe en date du 9 février 2026.

Suite à la proposition du Président, la cooptation de Mme Élisabeth SUAREZ à été validée pour intégrer le Comité Directeur en tant que membre coopté jusqu'en décembre 2026. Cette candidature sera soumise au vote de la prochaine Assemblée Générale

A Perpignan le 10 février 2026

Le président
du CD 66 FFPJP Pays Catalan

Marc Costa

La secrétaire générale
du CD 66 FFPJP Pays Catalan

Claudine Chopin